

Comité permanent du droit des brevets

Vingt-neuvième session
Genève, 3 – 6 décembre 2018

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La vingt-neuvième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par M. Dámaso Pardo, élu président du SCP. M. Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI, a souhaité la bienvenue aux participants. M. Marco Alemán, directeur de la Division du droit des brevets, a assuré le secrétariat de la session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour (document SCP/29/1 Prov.) après adjonction des documents SCP/28/10 Add. et SCP/29/6 Corr.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION

3. Le comité a adopté le projet de rapport de la vingt-huitième session (document SCP/28/12 Prov.2) tel qu'il était proposé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTEME INTERNATIONAL DES BREVETS

4. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/29/2.

5. Certaines délégations ont fourni au comité des informations sur les dernières évolutions de leur législation nationale ou régionale sur les brevets.

6. Le SCP est convenu que les informations concernant certains aspects des législations nationales et régionales sur les brevets [http://www.wipo.int/scp/fr/annex_ii.html] seraient mises à jour en fonction des observations reçues des États membres.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7, SCP/19/6 et SCP/29/3.

8. Les délibérations du comité ont porté sur le projet de document de référence sur l'exception en faveur de la recherche (SCP/29/3). Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions concernant les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITE DES BREVETS, Y COMPRIS LES SYSTEMES D'OPPOSITION

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/7, SCP/17/8, SCP/17/10, SCP/18/9, SCP/19/4, SCP/20/11 Rev., SCP/23/4, SCP/24/3, SCP/28/7, SCP/28/8 et SCP/29/4.

10. Une séance d'échange d'informations a été tenue sur les méthodes employées par les délégations pour garantir la qualité de la procédure de délivrance des brevets au sein des offices de propriété intellectuelle, y compris les systèmes d'opposition, notamment les difficultés rencontrées et la manière dont elles ont été surmontées.

11. Une conférence d'une demi-journée sur la coopération entre les offices de brevets en matière de recherche et d'examen, y compris l'échange d'informations sur les demandes déposées et les brevets délivrés à l'étranger a également été organisée.

12. Par ailleurs, une nouvelle étude sur l'activité inventive (deuxième partie) (document SCP/29/4) a été examinée.

13. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions et les propositions des États membres relatives à ce point de l'ordre du jour, y compris la proposition de l'Espagne (document SCP/28/7), conformément à la décision de la vingt-huitième session du SCP. Certaines délégations ont proposé d'autres activités à mener par le comité en ce qui concerne la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : BREVETS ET SANTE

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/16/7, SCP/16/7 Corr., SCP/17/11, SCP/24/4, SCP/28/9, SCP/28/9 Add., SCP/28/10 et SCP/28/10 Add.

15. Une conférence d'une demi-journée a été organisée sur les bases de données accessibles au public contenant des informations sur le statut des brevets et des données sur les médicaments et les vaccins, en tenant compte des questions soulevées aux paragraphes 18 et 19 du document SCP/24/4 (Proposition du groupe des pays africains en faveur d'un programme de travail sur les brevets et la santé).

16. En outre, des spécialistes ont partagé avec le comité leurs données d'expérience sur la négociation de contrats de licence en attachant une attention particulière au paragraphe 20.a de l'annexe du document SCP/24/4 (Proposition du groupe des pays africains en faveur d'un programme de travail sur les brevets et la santé).

17. Le comité a poursuivi les délibérations sur les aspects mis en évidence dans les propositions du groupe des pays africains (documents SCP/16/7, SCP/16/7 Corr. et SCP/24/4) et des États-Unis d'Amérique (SCP/17/11). En outre, conformément à la décision prise par le SCP à sa vingt-huitième session, le comité a poursuivi ses délibérations sur la proposition présentée par les délégations de l'Argentine, du Brésil, du Canada et de la Suisse (documents SCP/28/9 et SCP/28/9 Add.) ainsi que sur la proposition des délégations de l'Argentine, du Brésil, du Chili et de la Suisse (SCP/28/10 et SCP/28/10 Add.), sans préjudice d'autres propositions qui pourraient être présentées concernant ce point de l'ordre du jour. Certaines délégations ont proposé d'autres activités à mener par le comité en ce qui concerne les brevets et la santé.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFIDENTIALITE DES COMMUNICATIONS ENTRE LES CLIENTS ET LEURS CONSEILS EN BREVETS

18. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/29/5.

19. Le comité a examiné le document SCP/29/5 (Confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets : Recueil de lois, pratiques et autres informations), qui constituait une mise à jour du document SCP/20/9. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont proposé que la question soit traitée dans le cadre des législations nationales ou ont estimé qu'il était prématuré de débattre de la création d'un dispositif international sur cette question.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

20. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/29/6 et SCP/29/6 Corr.

21. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les dispositions du droit des brevets ayant contribué au transfert efficace de technologie, y compris le caractère suffisant de la divulgation (documents SCP/29/6 et SCP/29/6 Corr.). Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont proposé que les délibérations sur cette question soient menées dans le cadre du CDIP.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS

22. Le comité a décidé ce qui suit concernant ses travaux futurs :

- la liste non exhaustive de questions pourrait encore être étoffée et examinée à la prochaine session du SCP;
- sans préjudice du mandat du SCP, le comité est convenu que, à sa prochaine session, ses travaux se limiteraient à l'établissement de faits sans donner lieu à une harmonisation à ce stade, et seraient mis en œuvre comme suit :

Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

- Conformément à ce qui a été convenu par le comité à sa vingt-huitième session, le Secrétariat poursuivra l'élaboration d'un projet de document de référence sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet en rapport avec la protection par brevet, et élaborera un projet de document de référence sur l'exception relative à la concession de licences obligatoires pour la trentième session du SCP. Le Secrétariat invitera les États membres à envoyer des contributions supplémentaires aux fins de l'élaboration du projet de document de référence sur l'exception relative à la concession de licences obligatoires. Le projet de document de référence sur l'exception en faveur de la recherche (document SCP/29/3) pourrait encore être examiné par le comité. À sa trentième session, le comité décidera du thème de sa trente et unième session.

Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition

- Le Secrétariat établira une nouvelle étude sur l'activité inventive (troisième partie), en attachant une attention particulière aux thèmes suggérés au paragraphe 8 de l'annexe du document SCP/24/3 (Proposition de la délégation de l'Espagne).
- Le Secrétariat établira un document d'information sur les brevets et les nouvelles technologies pour la trentième session du SCP.
- Afin de rédiger une étude fondée sur le paragraphe 7.b) du document SCP/28/8 sur les méthodes employées pour garantir la qualité de la procédure de délivrance des brevets pour la trente et unième session du comité, les délégations continueront à mettre en commun leurs pratiques en la matière, y compris en ce qui concerne les systèmes d'opposition. Il conviendra ensuite d'accorder une attention particulière au renforcement des capacités des examinateurs et des offices de brevets.

Brevets et santé

- Le comité mettra en œuvre un programme de travail contenu dans la proposition révisée présentée par les délégations de l'Argentine, du Brésil, du Chili et de la Suisse (SCP/28/10 Rev.) relative à la présentation régulière d'informations sur les bases de données accessibles au public concernant les brevets sur les médicaments et les vaccins, révisée au cours de la vingt-neuvième session du SCP.
- Le Secrétariat commencera à réaliser une étude sur les travaux de recherche actuellement menés dans le domaine des brevets et de l'accès aux produits médicaux et aux technologies sanitaires, comme proposé dans le document SCP/28/9 tel qu'il a été révisé à la vingt-neuvième session du comité, et présentera un rapport final à la trente et unième session du SCP.
- Le Secrétariat et les institutions compétentes partageront leurs données d'expérience sur les activités de renforcement des capacités relatives à la négociation d'accords de licence à la trentième session du SCP, en accordant une attention particulière au paragraphe 20.a) de l'annexe du document SCP/24/4 (Proposition du groupe des pays africains en faveur d'un programme de travail sur les brevets et la santé à l'OMPI).

Confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets

- Le Secrétariat continuera de mettre à jour le site Web consacré à la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets. Le Secrétariat invitera les États membres à envoyer des contributions supplémentaires aux fins de l'élaboration du document actualisé sur la base du document SCP/29/5.

Transfert de technologie

- Le Secrétariat continuera de rassembler des informations sur les dispositions et les pratiques du droit des brevets ayant contribué à un transfert de technologie efficace, y compris le caractère suffisant de la divulgation, en s'appuyant sur les contributions des États membres et les discussions au sein du SCP.
23. Le Secrétariat a informé le SCP que sa trentième session prévue à Genève se tiendrait en principe du 24 au 27 juin 2019.
24. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité du président et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Ce rapport consignera toutes les interventions faites au cours de la réunion et sera adopté conformément à la procédure convenue par le SCP à sa quatrième session (voir le paragraphe 11 du document SCP/4/6), qui prévoit que les membres du SCP fassent des observations sur le projet de rapport publié sur le forum électronique consacré au SCP. Le comité sera ensuite invité à adopter le projet de rapport, compte tenu des observations reçues, à sa prochaine session.
25. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par le président.

[Fin du document]